


Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



27 MARS 2026

Greffé

N° d'entreprise : **1020 227 786**

Nom

(en entier) : **MARINO TRANS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Rue Saint-Exupéry 17 à 4460 GRÂCE-HOLLOGNE**

Objet de l'acte : Transfert de siège social

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2026

(...)

L'assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante à compter de la date de création de l'entreprise :

Rue Saint-Exupéry 17 Boîte 37

4460 GRÂCE-HOLLOGNE

IV.FIN DE LA SEANCE

L'assemblée est levée à 18 heures 30, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

(signature au verso)

SANTINI Leïla
Présidente

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).